



# **L'agriculture, par et pour les gens d'ici!**

**Mémoire du CREAT**

**Présenté à la**

**Commission sur l'avenir de l'agriculture  
et de l'agroalimentaire québécois**

**Avril 2007**

## Table des matières

<b>1. Présentation du CREAT.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Introduction : Intérêt du CREAT pour l'avenir de l'agriculture en Abitibi-Témiscamingue .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Protection de la qualité de l'eau de surface et la gestion par bassin versant .....</b>	<b>4</b>
<b>4. Qualité de l'eau souterraine.....</b>	<b>7</b>
<b>5. Le commerce équitable, l'achat local et l'éco-conditionnalité .....</b>	<b>7</b>
<b>6. Les subventions à l'agriculture.....</b>	<b>9</b>
<b>7. Conclusion .....</b>	<b>10</b>

## 1. Présentation du CREAT

Fondé en 1995 par les groupes environnementaux de l'Abitibi-Témiscamingue, le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) est un organisme sans but lucratif dont le conseil d'administration est composé de représentants de groupes environnementaux, du milieu de l'éducation, du milieu de la santé, du monde municipal et du secteur industriel.

La mission du CREAT est de promouvoir la conservation et l'amélioration de l'environnement dans une optique de développement durable.

Nous entendons par développement durable un développement qui permet à la génération actuelle de répondre à ses besoins sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le respect de la capacité de support de l'environnement est donc la condition d'un développement durable.

## 2. Introduction : Intérêt du CREAT pour l'avenir de l'agriculture en Abitibi-Témiscamingue

Nous croyons qu'il existe présentement un déséquilibre important en agriculture au Québec. Les impératifs économiques conditionnent trop largement son développement et ce, au détriment de la qualité de l'environnement. Les pratiques culturales et d'élevage de type industriel, axées uniquement sur le volume de production, perturbent les fonctions écologiques des écosystèmes, telles que la purification de l'eau et le maintien de la biodiversité. De plus, cela menace même le potentiel de production agricole pour les générations futures. Or, l'agriculture est à la base de la société; c'est grâce à cette activité que la population peut se nourrir, vivre et occuper un territoire. Il s'agit donc bien plus qu'une simple activité économique : c'est une activité essentielle à la survie de l'humanité. Elle se doit donc d'être pratiquée de manière durable, en respectant les limites imposées par la capacité de support des écosystèmes.

Notre but ici n'est pas de faire la démonstration des impacts de l'activité agricole sur la qualité de l'eau de surface et souterraine, sur les sols et sur la biodiversité puisque nous considérons qu'elle a déjà été faite ailleurs au Québec.<sup>1</sup> Même s'il est vrai que l'agriculture se pratique de façon moins intensive en Abitibi-Témiscamingue que dans le sud de la province et que certains territoires à vocation agricole ne sont pas à l'heure actuelle exploités à des fins de production maraîchère ou d'élevage (terres laissées en friches, plantations de résineux), nous appréhendons l'impact du développement de l'agriculture dans notre région, car rien ne garantit actuellement que la capacité de support de l'environnement soit respecté.

---

<sup>1</sup> *Le potentiel de développement de l'agriculture au Québec est-il illimité?*, Présentation de Robert Bertrand, Direction des politiques en milieu terrestre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, 5 décembre 2006.

C'est dans cette perspective que nous abordons la question de l'avenir de l'agriculture en Abitibi-Témiscamingue, c'est-à-dire sous l'angle de son adéquation aux limites de l'environnement dans lequel elle est pratiquée.

Notre région possède une innombrable quantité de lacs et rivières, de marais et de tourbières. De par son positionnement géographique, la région se trouve à la tête de grands bassins hydrographiques, comme ceux de la baie James et du fleuve Saint-Laurent. La qualité de son eau souterraine est également reconnue internationalement. L'eau douce est source de vie. Elle constitue un bien commun des plus précieux. C'est pourquoi nous aborderons dans un premier temps la nécessité de protéger la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines.

Le développement durable des populations rurales de la région ne saurait être assuré sans la mise en œuvre de programmes qui favorisent sa vitalité et son autonomie. Or l'entreprise agricole nécessite généralement un financement élevé et de longues heures de travail. Par ailleurs, elle constitue une activité moins valorisée qu'avant dans nos sociétés et subit les fluctuations du marché international. Nous croyons qu'il est important de redonner à la population régionale de l'influence en ce qui a trait aux activités agricoles du territoire. Nous aborderons dans un deuxième temps les notions de commerce équitable, d'achat local, d'éco-conditionnalité et de soutien financier à l'agriculture.

### **3. Protection de la qualité de l'eau de surface et la gestion par bassin versant**

En Abitibi-Témiscamingue, les **sols** agricoles sont généralement pauvres et très peu saturés en phosphore. En moyenne, les sols agricoles de la région présentent des concentrations de phosphore assimilable par les plantes (Mehlich-3) de 49 Kg par hectare<sup>2</sup>. On doit donc enrichir les sols à l'aide de fumier ou d'engrais minéraux pour atteindre des concentrations jugées acceptables d'un point de vue agronomique. Par exemple, pour la culture de l'orge, un sol classé « Bon », contient 150 Kg de phosphore par hectare.<sup>3</sup> Les intervenants en agriculture s'entendent donc généralement pour dire que les sols de la région sont déficitaires en phosphore et qu'il serait souhaitable d'augmenter les apports en phosphore, par exemple, sous forme de lisier.<sup>4</sup>

En parallèle à ce constat, notons que nous avons de cas de contamination par le phosphore et la présence de cyanobactéries en région. Ce problème est connu et documenté au lac Abitibi<sup>5</sup> et depuis l'été dernier a été confirmé sur trois nouveaux lacs

---

<sup>2</sup> *Portrait agroenvironnementale de l'Abitibi-Témiscamingue*, Présentation de Robert Robitaille, Centre de service de La Sarre, Ministère des pêcheries et de l'Alimentation du Québec, dans le cadre du Colloque sur les enjeux de l'élevage porcin en Abitibi-Témiscamingue, le 21 novembre 2002, à Amos, p. 6.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>4</sup> Fédération de l'union des producteurs agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue, cité dans le procès verbal de la rencontre de concertation sur la production porcine en Abitibi-Témiscamingue, organisée par la Conférence régionale des élus, le 13 mars 2006.

<sup>5</sup> GAGNÉ, D. et Provost, M., 2002. *Résultats de la campagne d'échantillonnage 2001 pour les cyanobactéries dans la portion québécoise du lac Abitibi*. Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue. Direction de la santé publique.

par le ministère du Développement durable de l'environnement et des parcs (MDDEP)<sup>6</sup>. De plus, d'après différentes données compilées par le MDDEP, la concentration médiane de phosphore total mesurée dans les lacs peu influencés par les activités humaines et situés dans la plaine argileuse de l'Abitibi surpasse celle mesurée dans les lacs des Appalaches et du Bouclier canadien. Ce qui fait dire au MDDEP que « Dans l'optique de respecter les critères de qualité de l'eau, les milieux aquatiques de l'Abitibi ont moins de place pour recevoir des apports en phosphore d'origine humaine. »<sup>7</sup>

Nous avons donc des sols pauvres en phosphore assimilable par les plantes et des problèmes de cyanobactéries et de phosphore total dans l'eau de plusieurs lacs. Notre objectif n'est pas d'expliquer et de discuter de la provenance du phosphore dans les plans d'eau de l'Abitibi (cela dépasse d'ailleurs largement nos ressources et nos compétences), mais bien de faire en sorte que la vulnérabilité des plans d'eau de l'Abitibi à des apports supplémentaires de phosphore (capacité de support de l'environnement) soit prise en considération dans la réglementation entourant le développement des exploitations agricoles.

### **Recommandation I**

**Le développement des activités agricoles dans un bassin versant doit se faire uniquement si la capacité de support de l'environnement le permet et la capacité de support doit être déterminée sur les bases de données réelles de qualité de l'eau de surface.**

Selon nous, des concentrations de phosphore total supérieures au seuil d'eutrophisation (fixé à 30 µg/L par le MDDEP) à l'embouchure des rivières constituent actuellement un bon indicateur du respect de la capacité de support de l'environnement à l'échelle d'un bassin versant. Au-delà de ce seuil, des mesures doivent être prises pour interdire tous apports supplémentaires de phosphore et pour diminuer les apports existants. Par contre, pour mettre en œuvre cette approche, il est essentiel d'avoir des données sur la qualité de l'eau des rivières. Or, le MDDEP ne détient que très peu d'information sur l'état des lacs et des rivières en milieu agricole en Abitibi-Témiscamingue. De plus, plusieurs données de phosphore existantes n'ont pas été prises en considération lors de l'établissement de la liste des bassins versants dégradés intégrée au Règlement sur les exploitations agricoles (REA) probablement parce qu'elles n'ont pas été obtenues directement d'une des stations d'échantillonnage du réseau rivière du MDDEP. Par exemple, la Direction de santé

---

PROVOST, M., 2003. *Les cyanobactéries au lac Abitibi : résultats de la campagne d'échantillonnage 2002 au Québec et en Ontario*. Régie régionale de la santé et des services sociaux d'Abitibi-Témiscamingue. Direction de santé publique.

<sup>6</sup> Il s'agit des lacs La Motte, Malartic et Pelletier.

<sup>7</sup> *Le phosphore et ses impacts sur les milieux aquatiques en Abitibi*, Présentation de Sylvie Blais, Direction du suivi de l'état de l'environnement, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans le cadre du Colloque sur l'eau du Conseil régionale de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue, 17 janvier 2004, mise à jour décembre 2005.

publique a mesuré des concentrations moyennes de phosphore de 113 µg/L dans les eaux de la rivière Dagenais située en milieu agricole dans la MRC d'Abitibi-Ouest.<sup>8</sup>

### **Recommandation II**

**La connaissance de la qualité de l'eau de surface en milieu agricole est essentielle pour que l'agriculture ne se pratique pas au détriment de la qualité de l'environnement. Le réseau provincial de stations d'échantillonnage des rivières du MDDEP qui sert de base de connaissance à la réglementation encadrant les activités agricoles doit donc être bonifié afin d'inclure les rivières des bassins versant agricoles (tels que la rivière La loutre au Témiscamingue et la rivière Dagenais en Abitibi-Ouest) et des bassins versant où l'on prévoit développer l'agriculture.**

Les impacts environnementaux du drainage agricole devraient également être étudiés davantage et pris en considération avant d'en faire la promotion en région (entre 1997 et 2004, plus de 7 millions de dollars, dont la moitié provenait de subventions gouvernementales, ont été investis dans le drainage agricole).<sup>9</sup> Le drainage agricole, en asséchant les milieux humides, modifie les écosystèmes, augmente la rapidité de l'écoulement de l'eau<sup>10</sup>, favorise les apports en nutriment vers les cours d'eau.

Par ailleurs, puisque l'activité agricole n'est pas la seule activité pouvant avoir des impacts sur l'environnement et la qualité de l'eau, il faudra choisir, une fois les limites de la capacité de support de l'environnement connues, les activités à privilégier et celles à restreindre. C'est ici que la gestion par bassin versant, en tant que processus de gestion démocratique et participatif, devient nécessaire. On pourra y négocier les activités à y réaliser, les usages à y préserver sur la base des besoins de la population et de la capacité de support des écosystèmes.

### **Recommandation III**

**Développer et financer les organismes de bassin versant afin qu'ils puissent participer à la planification du développement des activités pouvant avoir un impact sur la qualité de l'eau, incluant l'activité agricole.**

---

<sup>8</sup> GAGNÉ, D. et Provost, M., 2002. *Résultats de la campagne d'échantillonnage 2001 pour les cyanobactéries dans la portion québécoise du lac Abitibi*. Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue. Direction de la santé publique.

<sup>9</sup> Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, *Les Portraits de la région – Agriculture et agroalimentaire*, version abrégée.

<sup>10</sup> Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), *La gestion du territoire et des activités agricoles dans le cadre de l'approche par bassin versant – Au-delà d'une réduction des risques à la source et de la protection des rives, l'urgence d'une stratégie de conservation et de contrôle ciblé de l'intensité du développement agricole*, Rapport final présenté au ministère de l'environnement du Québec (MENV), mai 2005, page 27.

#### 4. Qualité de l'eau souterraine

En Abitibi-Témiscamingue, 30 % de la population, soit environ 40 000 personnes, utilisent un puits domestique comme source d'approvisionnement en eau potable.<sup>11</sup> On estime que 50 % des puits de surface et 21 % des puits artésiens en Abitibi-Témiscamingue sont contaminés par des bactéries d'origine fécale au moins une fois chaque été.<sup>12</sup> L'approvisionnement en eau potable de ces familles dont la majorité est localisée en zone rurale est donc vulnérable à la contamination environnementale.

Il n'existe aucune réglementation concernant le contrôle de la qualité de l'eau potable des puits domestiques. Chaque propriétaire de puits doit lui-même s'assurer de la qualité de l'eau consommée par sa famille. Une récente enquête a démontré que la prise en charge de la qualité de l'eau des puits domestiques par leurs propriétaires est loin d'être acquise. Seulement 3,5 % des propriétaires de puits de la région semblent analyser la qualité bactériologique de leur puits domestiques sur une base régulière.<sup>13</sup> Le contrôle de la qualité de l'eau des puits domestiques est donc déficient pour assurer l'innocuité de l'eau souterraine.

Dans ce contexte de vulnérabilité et conséquemment au peu de contrôle de la qualité de l'eau des puits domestiques, il convient selon nous de soutenir l'acquisition de connaissances sur la qualité de l'eau souterraine (par exemple en instaurant des systèmes collectifs d'analyse de l'eau des puits domestiques qui pourraient inclure des analyses bactériologiques mais aussi d'autres paramètres liés à l'activité agricole tels que les nitrates) et sur la migration des contaminants agricoles dans les sols de la région.

#### **Recommandation IV**

**Développer les connaissances quant à la qualité de l'eau souterraine (par exemple en instaurant des systèmes collectifs d'analyse de l'eau des puits domestiques qui pourraient inclure des analyses bactériologiques mais aussi d'autres paramètres liés à l'activité agricole tels que les nitrates et nitrites) et à la migration des contaminants agricoles dans les sols de l'Abitibi-Témiscamingue.**

#### 5. Le commerce équitable, l'achat local et l'éco-conditionnalité

En Abitibi-Témiscamingue, comme ailleurs au Québec, les producteurs ont difficilement accès aux grands réseaux de distribution en raison de la concentration de la production et

---

<sup>11</sup> Provost, Maribelle, *Les habitudes d'entretien du puits et la perception de la qualité de l'eau chez les propriétaires de puits domestiques en Abitibi-Témiscamingue*, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, 2004.

<sup>12</sup> Poissant, Louis-Marie, *La contamination bactériologique des puits domestiques en Abitibi-Témiscamingue*, Direction de la santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, 1995.

<sup>13</sup> Provost, Maribelle, *Les habitudes d'entretien du puits et la perception de la qualité de l'eau chez les propriétaires de puits domestiques en Abitibi-Témiscamingue*, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, 2004.

de la distribution alimentaire.<sup>14</sup> Pour commercialiser leurs produits, les producteurs n'ont d'autre choix que de se conformer aux exigences d'approvisionnement des réseaux de distribution (grandes quantités, stabilité et faibles coûts). Pour ce faire, les agriculteurs doivent se spécialiser et augmenter leur production pour demeurer compétitifs par rapport aux mêmes produits, importés de pays où les exigences environnementales sont moins grandes, voire inexistantes.

Spécialisation et augmentation de la production entraînent généralement davantage de pression sur l'environnement (augmentation de la charge de déjections animales à gérer, augmentation des superficies en culture, augmentation de l'utilisation des pesticides, augmentation des apports en nutriments, érosion des terres, lessivage des contaminants) et davantage de résistance sociale dans le milieu, entre autres à cause des odeurs.

La concentration des activités de production et de distribution contribue aussi à augmenter la distance parcourue par les aliments et du même coup à augmenter l'émission de contaminants tels que les gaz à effet de serre, responsables des changements climatiques. Le trajet moyen parcouru d'un aliment à la table est de 2 500 km.<sup>15</sup> Il n'est d'ailleurs pas surprenant de voir des aliments produits en Abitibi-Témiscamingue transiter par des entrepôts à Montréal pour ensuite revenir sur les tablettes des épiceries de la région.

D'un point de vue environnemental, social et économique, nous croyons qu'il serait avantageux de mettre en œuvre une stratégie visant à favoriser les réseaux locaux de distribution des produits agricoles. Cela permettrait d'assurer la souveraineté alimentaire des régions et du Québec.<sup>16</sup>

Cette stratégie de développement des réseaux de distribution locaux devrait comporter des mesures pour développer des circuits courts de mise en marché, par exemple par le financement des marchés publics et des réseaux d'agriculture soutenue par la communauté<sup>17</sup>, alliant producteurs et consommateurs, ou encore par la création d'une législation obligeant les épiciers à réserver des espaces tablettes pour les produits régionaux, achetés directement des producteurs.<sup>18</sup>

---

<sup>14</sup> Solidarité rurale du Québec, *La mise en marché des produits du terroir – Défis et stratégies*, Nicolet, septembre 2003, Page 9

<sup>15</sup> Waridel Laure, *L'envers de l'assiette et quelques idées pour la remettre à l'endroit*, Les éditions écosociété, 2003, page 36.

<sup>16</sup> « La souveraineté alimentaire est le droit des populations et des États à définir leurs propres politiques agricoles et alimentaires pour l'approvisionnement de leurs marchés régionaux et nationaux, sans que celles-ci causent préjudice aux agriculteurs de d'autres pays. Elle met en place les conditions permettant la prise en compte et un meilleur contrôle des impacts sociaux, économiques et environnementaux de la production alimentaire sur les milieux locaux et la population. » Tiré du mémoire de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre du Québec, *De la fourche à la fourchette : Une agriculture durable pour des communautés en santé*, présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'Agroalimentaire québécois, le 7 février 2007.

<sup>17</sup> Tel que promu actuellement par Équiterre <http://www.equiterre.qc.ca/agriculture/paniersBios/>

<sup>18</sup> Tel que proposé par la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue lors de la rencontre de concertation du 15 mars 2007 à Rouyn-Noranda.

Ensuite, cette stratégie devrait inclure une vaste campagne de sensibilisation et d'éducation en continue pour faire connaître les avantages socio-économique et environnementaux de l'achat local.

### **Recommandation V**

**Développer une stratégie visant à favoriser le développement de réseaux locaux de distribution des aliments qui inclut :**

- **La création d'une législation obligeant les épiciers à réserver des espaces tablettes pour les produits régionaux, achetés directement des producteurs;**
- **Des mesures d'aide directe pour la création des réseaux locaux de distribution;**
- **Une campagne de sensibilisation et d'éducation en continue sur les avantages de l'achat local;**
- **L'instauration d'un système d'étiquetage des aliments, clair et évident, qui permet au consommateur de connaître l'origine et les modes de production et de transformation des aliments.**

## **6. Les subventions à l'agriculture**

Un financement public efficace de l'agriculture devrait être versé aux entreprises agricoles selon des critères de respect de l'environnement et de retombées dans le milieu local. On favorisera ainsi les entreprises agricoles qui ont le moins d'impact sur l'environnement, qui génèrent des emplois, qui utilisent des intrants locaux et qui commercialisent leurs produits localement, bref, des entreprises engagées dans leur milieu et qui participent à la vitalité et au dynamisme de la région.

On soutiendra ensuite la transition des entreprises agricoles vers une agriculture plus écologique. Pour ce faire, on pourrait par exemple, utiliser différents outils d'aide à la décision tels que la grille d'analyse développée par l'Ordre des agronomes du Québec pour évaluer les effets des techniques agricoles sur l'environnement (état de l'environnement, état de la dépendance envers l'énergie fossile, états des élevages d'animaux domestiques, valorisation des techniques et des ressources internes (rotations, engrais verts, engrais naturels, mécanisation, recyclage), incidence économique et communautaire).<sup>19</sup>

Pour diminuer les impacts de l'agriculture sur l'environnement on doit favoriser par exemple, la lutte intégrée contre les ravageurs et les mauvaises herbes (utilisation maximale des moyens naturels : plantes résistantes, culture intercalaire, rotation des cultures, utilisation de biopesticides) avant le recours aux produits de synthèse, la gestion rationnelle des fumiers dans le cadre d'une approche par bassin versant, les pratiques qui favorisent la conservation de l'intégrité des sols telles que l'apport d'amendement

---

<sup>19</sup> Saint-Louis, cité dans Chevalier, Pierre, *Gestion des ressources renouvelables – Secteurs agricole et forestier*, Collection sciences de l'environnement, Université du Québec, Télé-université, 1993, page 195.

organique solide plutôt que chimique et/ou liquide, la rotation des cultures, les bandes riveraines et les haies brise-vent.

### **Recommandation VI**

**Le financement public de l'agriculture doit être versé aux entreprises agricoles selon des critères de respect de l'environnement et de retombées dans le milieu local.**

## **7. Conclusion**

L'agriculture québécoise connaît présentement une période de difficulté. Pour certains même, les contraintes environnementales seraient perçues comme un frein au développement agricole. AU CONTRAIRE, le CREAT croit fermement que le moment est venu de réintégrer l'environnement au sein des décisions des agriculteurs et des populations rurales. Nous croyons que les préoccupations environnementales devraient plutôt être employées comme un outil de développement qui favorisera des actions écologiquement plus saines, en harmonie avec les besoins du milieu, ainsi que des produits nutritifs, accessibles et de qualité.